

Le comité ACE évalue la performance des régimes publics d'assurance-médicaments en fonction de l'ajout ou non à la Liste des médicaments remboursables des cinq médicaments requis médicalement dans le traitement de quatre des formes d'arthrite les plus courantes. Chaque Liste de médicaments se voit attribuer un point par médicament ajouté à la liste et aucun point pour le refus d'inclusion d'un médicament ou le statut "À l'étude" d'un médicament.

Lorsqu'elles mettent au point un plan de traitement, les personnes atteintes d'arthrite, ainsi que leur médecin traitant, devraient être en mesure de choisir le médicament le plus approprié à leur état. Si, après la lecture de cette fiche-rapport, vous n'êtes pas satisfait de la performance de votre province, nous vous suggérons fortement d'en aviser le gouvernement de votre province.

Quatre nouveaux médicaments biologiques seront bientôt ajoutés à la fiche-rapport. Comme ces nouveaux médicaments n'ont pas encore été ajoutés à la Liste de médicaments d'aucune province, leur ajout à la fiche-rapport ne modifie en rien le classement actuel des provinces. L'anakinra (Kineret®) a été ajouté à la Liste des médicaments, mais les conditions de remboursement varient selon les provinces. Les provinces n'ont pas encore ajouté à leur liste le certolizumab pegol (Cimzia®), mais l'étude du dossier, qui a été soumis à nouveau au Programme commun d'évaluation des médicaments, est actuellement en cours. Bien que le golimumab (Simponi®) ait reçu une recommandation positive du Programme commun d'évaluation des médicaments, le médicament est toujours en attente de décisions d'inclusion par les provinces. Le tocilizumab (Actemra®) est encore à l'étude par le Programme commun d'évaluation des médicaments. Les provinces attendent es recommandations avant de prendre la décision d'inclure ou non le médicament à la Liste des médicaments remboursables.

Tableau des modificateurs de la réponse biologique : mise à jour de juillet 2010

Nom générique (Nom commercial)	abatcept (Orencia®)	adalimumab (Humira®)	etanercept (Enbrel®)	infiximab (Remicade®)	rituximab (Rituxan®)
1er : Québec					
polyarthrite rhumatoïde	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC
spondylarthrite ankylosante	Sans objet	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Sans objet
arthrite juvénile idiopathique	Inscrit — CPC	Sans objet	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Sans objet
arthrite psoriasique	Essais cliniques	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Sans objet
2e : Saskatchewan					
polyarthrite rhumatoïde	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC
spondylarthrite ankylosante	Sans objet	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Sans objet
arthrite juvénile idiopathique	Inscrit — CPC	Sans objet	Inscrit — CPC	Sans objet	Sans objet
arthrite psoriasique	Essais cliniques	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Sans objet

suite à la page 2

Tableau des modificateurs de la réponse biologique : mise à jour de juillet 2010

Nom générique (Nom commercial) abatacept (Orencia®) adalimumab (Humira®) etanercept (Enbrel®) infliximab (Remicade®) rituximab (Rituxan®)

2e : Alberta

polyarthrite rhumatoïde	Inscrit — CITR	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC
spondylarthrite ankylosante	Sans objet	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Sans objet
arthrite juvénile idiopathique	Inscrit — CITR	Sans objet	Inscrit — CPC	Sans objet	Sans objet
arthrite psoriasique	Essais cliniques	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Listed — CBC	Sans objet

4e : Colombie-Britannique

polyarthrite rhumatoïde	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC
spondylarthrite ankylosante	Sans objet	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Sans objet
arthrite juvénile idiopathique	À l'étude	Sans objet	Inscrit — CPC	Sans objet	Sans objet
arthrite psoriasique	Essais cliniques	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Sans objet

4e : Nouveau-Brunswick

polyarthrite rhumatoïde	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC
spondylarthrite ankylosante	Sans objet	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Sans objet
arthrite juvénile idiopathique	Inscrit — CPC	Sans objet	Inscrit — CPC	Sans objet	Sans objet
arthrite psoriasique	Essais cliniques	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Refus	Sans objet

4e : Terre-Neuve-et-Labrador

polyarthrite rhumatoïde	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC
spondylarthrite ankylosante	Sans objet	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Sans objet
arthrite juvénile idiopathique	Inscrit — CPC	Sans objet	Inscrit — CPC	Sans objet	Sans objet
arthrite psoriasique	Essais cliniques	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Refus	Sans objet

7e : Nouvelle-Écosse

polyarthrite rhumatoïde	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC
spondylarthrite ankylosante	Sans objet	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	À l'étude	Sans objet
arthrite juvénile idiopathique	Inscrit — CPC	Sans objet	Inscrit — CPC	Sans objet	Sans objet
arthrite psoriasique	Essais cliniques	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Refus	Sans objet

suite à la page 3

Tableau des modificateurs de la réponse biologique : mise à jour de juillet 2010

Nom générique (Nom commercial) abatacept (Orencia®) adalimumab (Humira®) etanercept (Enbrel®) infliximab (Remicade®) rituximab (Rituxan®)

7e : Ontario

polyarthrite rhumatoïde	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC
spondylarthrite ankylosante	Sans objet	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Sans objet
arthrite juvénile idiopathique	À l'étude	Sans objet	Inscrit — CPC	Sans objet	Sans objet
arthrite psoriasique	Essais cliniques	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Refus	Sans objet

9e : Île-du-Prince-Édouard

polyarthrite rhumatoïde	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	À l'étude
spondylarthrite ankylosante	Sans objet	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Sans objet
arthrite juvénile idiopathique	À l'étude	Sans objet	Statut inconnu	Sans objet	Sans objet
arthrite psoriasique	Essais cliniques	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	À l'étude	Sans objet

9e : SSNA*

polyarthrite rhumatoïde	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC
spondylarthrite ankylosante	Sans objet	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Refus	Sans objet
arthrite juvénile idiopathique	À l'étude	Sans objet	Statut inconnu	Sans objet	Sans objet
arthrite psoriasique	Essais cliniques	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Refus	Sans objet

11e : Manitoba

polyarthrite rhumatoïde	À l'étude	Inscrit — CPC	Listed — CBC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC
spondylarthrite ankylosante	Sans objet	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Statut inconnu	Sans objet
arthrite juvénile idiopathique	À l'étude	Sans objet	Statut inconnu	Sans objet	Sans objet
arthrite psoriasique	Essais cliniques	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Statut inconnu	Sans objet

12e : Yukon

polyarthrite rhumatoïde	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC	Inscrit — CPC
spondylarthrite ankylosante	Sans objet	À l'étude	À l'étude	À l'étude	Sans objet
arthrite juvénile idiopathique	À l'étude	Sans objet	Statut inconnu	Sans objet	Sans objet
arthrite psoriasique	Essais cliniques	Inscrit — CPC	À l'étude	À l'étude	Sans objet

suite à la page 4

À propos de cette fiche rapport :

Le comité ACE a évalué la performance de chaque province et territoire en lui délivrant une note basée sur les critères suivants : nombre de médicaments inscrits, à l'étude depuis plus d'un an et refus d'inclusion. Dans certains cas, aucun renseignement n'est disponible sur le site Web d'une province ou d'un territoire. Cette absence de renseignements est considérée comme un manque de transparence et a une incidence à la baisse sur la note attribuée pour le classement.

Les provinces et territoires apportent fréquemment des modifications à leur liste respective de médicaments remboursables. Nous vous suggérons fortement de joindre le ministère de la Santé de votre province ou territoire pour toute question sur le statut des médicaments vous concernant.

Légende

Refus : Décision de la province de ne pas rembourser les patients à qui ce médicament est prescrit.

Essais cliniques : Médicament faisant l'objet d'essais cliniques en vue de son utilisation dans le traitement de cette forme d'arthrite.

Inscrit - CPC : Chaque province et territoire a recours à un processus pour certains médicaments habituellement non inscrits (ou non remboursés) à la liste provinciale, territoriale ou fédérale. Pour plus de clarté, ces situations ont été regroupées sous le statut d'approbation au cas par cas (CPC).

Inscrit - CINTR : Inscrit - Critères d'inclusion trop restrictifs. Ce médicament a été inscrit à la Liste des médicaments selon des critères non fondés sur des preuves médicales et considérés comme inacceptables par le comité ACE.

AC : Un avis de conformité (AC) a été émis par Santé Canada pour l'utilisation de ce médicament dans le traitement de cette forme d'arthrite.

Sans objet : Aucun avis de conformité (ou AC) n'a été émis pour ce médicament dans le traitement de cette forme d'arthrite.

À l'étude : Médicament approuvé par Santé Canada et actuellement évalué par la province ou le territoire pour l'inclure ou non à leur liste de médicaments.

Statut inconnu : Aucun renseignement public disponible pour ce médicament.

PCEM : Partie intégrante de l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé, le Programme commun d'évaluation des médicaments (PCEM) s'occupe de l'évaluation des données probantes cliniques et des données pharmaco-économiques relatives aux médicaments et fournit des recommandations relatives aux listes de médicaments couverts aux régimes d'assurance-médicaments publics au Canada (à l'exception du Québec). (<http://cadth.ca/index.php/fr/cdr>)

* Note : Les résidents des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ne disposant pas d'un régime d'assurance privé profitent de la couverture offerte par le programme fédéral de Soins de santé non assurés (SSNA).



Arthritis Consumer Experts™

1228 Hamilton Street, 200 B, Vancouver, C.-B. V6B 6L2
t: 604.974.1366 tf: 1.866.974.1366 f: 604.974.1377

e: feedback@jointhealth.org
www.jointhealth.org

Décharge

Les renseignements contenus dans le présent bulletin ne sont fournis qu'à titre informatif. Ils ne doivent pas être invoqués pour suggérer un traitement pour un individu particulier ou pour remplacer la consultation d'un professionnel de la santé qualifié qui connaît les soins médicaux dont vous avez besoin. Si vous avez des questions sur les soins de santé, consultez votre médecin. Vous ne devez jamais vous abstenir de suivre l'avis d'un médecin ou tarder à consulter un médecin à cause de ce que vous avez lu dans le présent bulletin ou tout autre bulletin.